



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

Délibération N°2015/209
Date de convocation : 08 décembre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quinze, le 16 décembre 2015 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de VILLERS OUTREAU, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (53 titulaires 3 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quievy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Christian PAYEN
Pierre-Henri DUDANT	Gérard LENOBLE	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Brigitte ROLAND-BEC	Dominique LAMOURET
Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT	Mélanie DISDIER
Pierre LEVEQUE	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK	Gerard TAISNE	Gilles PELLETIER
Bernard PLET	Patrice BONIFACE	Gilberte SZOPA (S)
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joëlle MANESSE
Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Pascal LEVEQUE
Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)
Didier BLEUSE	Jacky DUMINY	Jean CAMPORELLI (S)
Augustine NOIRMAIN	Jean-Pierre RICHEL	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX	Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	

Membres Excusés (3) :

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO-LOPEZ et Vincent WAXIN.

Membres Absents (7) :

Jean-Félix MACAREZ, Marie Lise MARLIOT, Pierre LAUDE, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Pascal COQUELLE, Denis COLLIN.

Membre ayant donné procuration (11) :

Alexandre BASQUIN à Jean Pierre THIEULEUX, Francis LEBLON à Jacky DUMINY, Agnès BERANGER à Liliane RICHOMME, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Régine DHOLLANDE à Serge WARWICK, Anne – Sophie MERY DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Pierre LEVEQUE, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Jean-Claude GERARD à Patrice BONIFACE, Laurent COULON à Christian PECQUEUX, Chantal WAYEMBERGE à Daniel FIEVET.

Nathalie GAVE est élue secrétaire de séance.



DISSOLUTION DU SYCTOMEC – REPARTITION DEFINITIVE DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA TRESORERIE N°2015/209

Monsieur le Vice -Président en charge des Finances rappelle à l'assemblée que le SYCTOMEC a été officiellement dissous au 31 décembre 2014 par arrêté préfectoral n°118/214 du 22 décembre 2014

Monsieur le Vice -Président indique que suite à différentes rencontres entre les services de la CCPS, de la CCCC, et des représentants du Centre des Finances Publiques de Caudry il a été décidé que :

- Les annuités d'emprunts postérieurs à 2015 restent à la charge de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis ;
- Le véhicule immatriculé AQ-576-AE, le matériel de bureau et informatique restent acquis à la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis ;
- Les restes à recouvrer restent supportés par la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.
- Les 1738 bacs, mis en place par le Sycotmec sur le territoire de la CCPS représentant une valeur de 58 709.64€ sont totalement amortis

Il est donc proposé à l'assemblée de répartir l'actif, le passif et la trésorerie en fonction du nombre d'habitants de la CCPS et de la CCCC, à savoir :

- 3573 pour la CCPS
- 66 370 pour la CCCC

Compte tenu de ces indications, il est proposé la répartition suivante :

<i>Trésorerie (compte 515) au 31/12/2014</i>	233 198,13€
<i>Dépenses 2014 mandatées en 2015</i>	-279 045,37€
<i>Recettes 2014 titrées en 2015 et perçues</i>	96 948,95€
<i>Recettes 2014 restant à percevoir</i>	312 226,59€
<i>Encaissement 2015 sur les titres antérieurs</i>	1 294 312,60€
<i>Emprunt 2015 en K€</i>	-256 664,81€

<i>Emprunt 2015 en intérêts</i>	<i>-45 888,66€</i>
TOTAL	1 355 087,43€

Le solde de trésorerie sera donc décomposé comme suit :

- CCPS : 69 223,90€
- CCCC : 1 285 863,53€

La CCCC devra donc reverser la somme de 69 223,90€ à la CCPS.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir accepter cette répartition ainsi qu'à signer tout document afférent à ce dossier


ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 14 Janvier 2016 et de la publication
Le 14 Janvier 2016

Pour expédition conforme
Caudry, le 14 Janvier 2016

Vu,
Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental


Guy BRICOUT




Guy BRICOUT



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.